



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2025-07-062

L'an deux mille vingt-cinq le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

**Présents :** MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

**Absents excusés :** Catherine CSIBI-FRANZOSINI

**Procurations :** Nicolas ELIE donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

**Secrétaire de séance :** Solange COOKE

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 24 juin 2025

**N° D2025-07-062 OBJET : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE PRAZ-SUR-ARLY – DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES PRESTATIONS DES ENTREPRISES EXTERIEURES – PROGRAMMATION 2025**

**Rapporteur :** Monsieur BESSY Pierre

**Exposé :**

VU la mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides (PGSZH) de la commune de Praz-sur-Arly pour la période 2022-2026,

VU la délibération n°D2025-04-034 du 08/04/25 portant sur le plan de gestion stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly : convention annexe technique et financière 2025, à la convention cadre de coopération entre Asters-Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Haute-Savoie, la commune de Praz-sur-Arly et le SMBVA, pour la période 2022-2026

VU la délibération n°D2025-04-035 du 08/04/2025 portant demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible pour les prestations mises en œuvre par Asters.

Monsieur Bessy rappelle à l'assemblée que le plan d'action stratégique en faveur des zones humides de Praz-sur-Arly (2022-2026) définit les orientations de gestion des zones humides présentes sur la commune de Praz-sur-Arly, tout en conciliant cette gestion avec les activités économiques et enjeux de développement du territoire.

Les maîtrises d'ouvrage de cette opération sont réparties entre :

- La commune de Praz-sur-Arly qui reste compétente sur les actions d'animation / communication inscrites au plan d'actions stratégique zones humides
- Le SMBVA compétent en ce qui concerne les actions de restauration de zones humides sur les zones à enjeux inscrites dans le plan d'action stratégique,

Le réseau de zones humides de Praz-sur-Arly est identifié comme territoire à enjeux par le SMBVA, car abritant un important réseau de zones humides en tête de bassin versant.

Ce réseau de zones humides est identifié dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) au titre des espaces à restaurer, à préserver et à valoriser.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le plan de financement prévisionnel des actions à mettre en œuvre par des entreprises extérieures pour 2025 est le suivant :

Opération	Montant HT	Département de la Haute-Savoie	Maître d'ouvrage Mairie de Praz sur Arly
Mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly – Programmation 2025 Investissement	28 690 €	40 %	60 %
- Travaux reprise captage zone abreuvement : 1 000 € HT - Travaux d'aménagement de la gouille Noire : 5 290 € HT - Conception et édition des médias nouveau sentier ludique : 22 400 € HT Total : 28 690 € HT		11 476,00 €	17 214,00 €

### Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement,
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Département de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à établir et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Amendements : Néant

<b><u>Adoption :</u></b>	Conseillers présents .....	11
	Procurations.....	02
	Votants.....	13
	Pour .....	13
	Contre .....	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance  
Solange COOKE

Le Maire,  
Yann JACCAZ

